



Mairie / Ti kêr
2 rue Jean Moulin / 2 straed Jean Moulin
22810 PLOUNEVEZ MOEDEC / PLOUNEVEZ MOEDEC
Tél/Pgz : 0296386201 – fax/plr : 0296386657
mairie.plounevezmoedec@wanadoo.fr
www.plounevez-moedec.fr

MISSION ARGENT DE POCHE DOSSIER D'INSCRIPTION

Nom:
Prénom:
Sexe: F M
Date de naissance:
Adresse:.....
.....
Adresse
mail:.....@.....
Tel du
jeune:.....
Tel du
responsable:.....

Pièces à joindre:

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Photocopie de l'attestation d'assuré (e) social
- Justificatif de domicile
- Questionnaire complété (ci-après)
- Autorisation parentale (ci-après)
- Charte d'engagement signée (ci-après)

QUESTIONNAIRE

Situation :

Niveau scolaire.....

Disponibilités:

- du juillet au juillet
- du août au août
- Jours d'indisponibilités (précisez):.....

Compétences particulières (peinture, bricolage, jardinage...):

.....
.....
.....

Possession d'un équipement?

- Chaussures de sécurité Bottes Bleu de travail Gants
-

Incapacité médicale pour certaines tâches (joindre un certificat médical): oui no

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que de la charte d'engagement à laquelle ma fille –mon fils s'engage :

- ▷ La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant à l'opération « Mission Argent de Poche ». En aucun cas l'indemnisation versée pour la participation à l'activité « Mission Argent de Poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- ▷ Les jeunes entrant dans « Mission Argent de Poche » devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- ▷ La Mairie s'engage à souscrire une assurance « responsabilité civile » liée à cette activité couvrant l'ensemble des dommages que le jeune pourrait causer à autrui lors des missions ainsi que les dommages corporels qu'il pourrait subir (à l'exclusion des fautes personnelles).

Autorise mon enfant :

Nom, prénom :

.....à
participer à « Mission Argent de Poche ».

Fait à : Le / /

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Cette charte est un engagement de votre part, mais également de Lannion Trégor Communauté en charge de Mission Argent de Poche. Elle vise à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-là attentivement.

Concernant la périodicité de l'activité

Mission Argent de Poche se déroule pendant les mois de juillet et août sur un créneau horaire de 3h30 dont 30 min de pause.

Concernant la ponctualité

J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de la mission ne sera pas acceptée à y participer.

Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de la mission avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

En cas d'indisponibilité, j'avertis la mairie d'intervention 48h avant le début de la mission.

Concernant la réalisation des missions

Les missions qui me sont confiées peuvent être salissantes. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des missions. De même, pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est conseillé d'ôter les bijoux. Étant indemnisé(é) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute sa durée, l'usage des téléphones portables est strictement interdit. En conséquence, les téléphones portables devront à minima être placés sur silencieux. En fonction des besoins des services et de la météo, les missions auxquelles je suis affecté(e) pourront être modifiées, reportées voire annulées.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les chantiers

Je m'engage à réaliser correctement les missions qui me sont confiées. Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants. Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles les missions se déroulent mais également envers les autres participants. Durant les missions, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens. Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue des missions.

Sanctions appliquées pour non-respect d'un des points énoncés ci-dessus

Exclusion temporaire ou définitive de Mission Argent de Poche.
Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle mon comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation

Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité fixée à 15€/mission (3h30 dont 30min de pause).
Le versement se fera à l'issue des différentes missions réalisées.
J'atteste avoir pris connaissance de la présente charte d'engagement et je m'engage à la respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

